

Action I- A- 1

Développement du FIDESS (Fonds d'Intervention Départemental pour l'Economie Sociale et Solidaire)

Objectifs stratégiques

Assurer un développement local équilibré et raisonné

- Accompagner et optimiser l'attractivité et l'innovation
- Améliorer les solidarités entre les territoires

Objectif(s) opérationnel(s)

- Renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique
- Favoriser le retour à l'emploi d'un maximum d'allocataires du RMI

Descriptif de l'action (ou des actions)

Instrument financier pour le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire par l'aide aux projets, l'accompagnement des initiatives visant à favoriser la création d'activités d'utilité sociale. Vient compléter le Plan Départemental d'Insertion (PDI).

En 2005, ce dispositif a notamment permis :

- la création d'une coopérative d'activités: "Avant Première"
- la création de l'EURL NSI (société de nettoyage)
- les études préalables à la création de structures d'insertion (Paniers de la Mer, les Amis du Jardin)

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DDEE
- DSD

- Partenaires associés

DDTEFP

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
 - Création au BP 2005
 - Pas de phasage spécifique

- Coûts

Dotation annuelle du programme : 150 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'emplois créés (dont spécifiquement issus du RMI)

Action I- A - 2

Soutien à la mise en place de recycleries

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Impulser une gestion environnementale et intégrée des déchets par une logique d'économie sociale et solidaire

Objectif(s) opérationnel(s)

- Limiter l'augmentation du tonnage des encombrants non valorisés (tel qu'inscrit au Plan Départemental d'Élimination des Déchets)

Descriptif de l'action (ou des actions)

La forte augmentation des encombrants nécessite la mise en place de recycleries. Il s'agit par là de limiter le tonnage des déchets résiduels à traiter ou enfouir.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
 - Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE
 - Collectivités en charge de la gestion des déchèteries.
- Partenaires associés
Associations locales si pertinent

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
2007 et ultérieurs
- Coûts
30 000 €/recyclerie

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
 - Tonnage des encombrants
 - Taux de fréquentation

Objectif stratégique

■ **Assurer un développement local équilibré et raisonné :**

Améliorer les solidarités entre les territoires

Objectif(s) opérationnel(s)

- Sauvegarder le dernier commerce dans les petites communes rurales avec le souci d'offrir un service adapté aux besoins de la population locale.

Descriptif de l'action (ou des actions)

■ Le contexte

Le Conseil Général intervient depuis une vingtaine d'années en faveur du maintien du dernier commerce de proximité en zone rurale, commerces alimentaires (dits de 1^{ère} nécessité : boulangerie, boucherie, alimentation générale, dernier bar, multiservices), dans les communes de moins de 2000 habitants.

■ Les enjeux

- L'aménagement du territoire en terme de desserte commerciale des communes rurales
- Pérennisation ces commerces, au-delà des aides apportées.

Au terme de l'enquête réalisée en 2005, deux pistes sont envisagées :

- Réduire les charges de ces commerçants en mettant en place, par exemple, un groupement d'achats.
- Aider et sécuriser les collectivités en les accompagnant pour recruter l'exploitant du commerce (mise en place d'une grille de recrutement) et, à travers un suivi de gestion sur 2 ans et une formation des exploitants dans le cadre d'une convention collectivité maître d'ouvrage/Département/Chambres Consulaires.

■ Le contenu

Reprise des murs et du fonds de commerce, par la collectivité, après cessation d'activité du commerce ou création d'un nouveau service.

Conditions de recevabilité : Carence de l'initiative privée – enquête de faisabilité économique menée par les Chambres Consulaires

Dépenses éligibles : Acquisition des murs en centre-bourg et travaux de modernisation et de rénovation des locaux ou de construction

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

- Conseil Général des Côtes d'Armor : DDEE
- Maître d'ouvrage : Collectivité Locale (communes et EPCI)
- Services Associés : Chambres de Métiers et CCI

■ Partenaires associés

- Etat, collectivités locales

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

2006

■ Coûts

Budget CG22 : 100 000 €/an

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- nombre de commerces maintenus
- impacts sur le développement local (taux d'attractivité, dynamisme local ...)

Une évaluation a été réalisée en 1999 et une enquête qualitative a été menée par les Services du Conseil Général en juin 2005.

Action I- A- 4

Mise en place du dispositif d'emplois associatifs locaux (EAL)

Objectif stratégique

■ **Assurer un développement local équilibré et raisonné :**
accompagner et optimiser l'attractivité et l'innovation

Objectif(s) opérationnel(s)

- Participer au renforcement du lien social en encourageant la création d'activités dans le domaine du sport, de la culture, de l'animation en général.
- Accompagner la professionnalisation du mouvement associatif notamment par la création d'emplois.

➤ Création de 20 à 30 emplois par an

Descriptif de l'action (ou des actions)

Avec la fin des aides de l'Etat au titre des emplois jeunes, le Conseil Général souhaite, afin de maintenir l'emploi créé, compenser la fin du dispositif. Par ailleurs, il souhaite poursuivre son action en faveur des emplois de proximité, politique créée par le Conseil Général, propre aux Côtes d'Armor.

Le Conseil Général fusionne donc deux dispositifs antérieurs en un seul unique: les emplois associatifs locaux

- *Ainsi, pour les emplois relevant du niveau local :*
 - Une aide pérenne basée sur une répartition du coût du poste: 1/3 association, 1/3 collectivité locale, 1/3 Conseil Général dans la limite d'une subvention de 8000 € à la création.
 - Un encadrement dans le cas des associations étroitement liées aux collectivités locales.
- *Pour les emplois relevant du niveau départemental :*
 - Renvoi sur les demandes de subvention annuelle de fonctionnement

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DDEE accompagnée des autres Directions selon la nature des emplois

- Partenaires associés

- Collectivités locales
- Associations

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

2006 et ultérieur

- Coûts

3,2 millions d'euros (2006)

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

Nombre d'emplois créés ou maintenus

Action I-A- 5

Insertion de clauses sociales dans les marchés publics

Objectif stratégique

- **Agir pour une commande publique durable**
- **Favoriser l'emploi des personnes en insertion sur les chantiers publics portés par le Département.**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Intégrer ces clauses dans un maximum de marchés portés par le Conseil Général des Côtes d'Armor
- Inciter les collectivités locales à élaborer le même type de clauses dans leurs propres marchés

Descriptif de l'action (ou des actions)

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a décidé d'orienter résolument son action afin de développer, d'encourager et de soutenir toutes les initiatives visant à **favoriser le déploiement et la réussite de parcours professionnalisant** pour les demandeurs d'emploi.

Le nouveau code des marchés publics ayant précisé les modalités d'insertion de clauses sociales dans les appels d'offres, le Conseil Général des Côtes d'Armor a décidé d'activer cette mesure afin d'œuvrer pour une insertion professionnelle réussie. Les clauses sociales prévues par le Conseil Général viseront en une proposition d'un volume de travail défini pour chaque marché et à destination de trois catégories de personnes :

- Les allocataires RMI
- Les jeunes sans qualification accompagnés par les Missions Locales
- Les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les différentes étapes de mise en oeuvre sont les suivantes

- concertation avec les acteurs privés (fédérations bâtiment, artisans, entreprises d'insertion...)
- élaboration d'une charte départementale de mise en oeuvre de la clause sociale
- sélection des marchés et des lots susceptibles d'inclure la clause (cellule d'appui)
- mise en oeuvre
- suivi

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DDEE

- Partenaires associés

Fédérations, entreprises d'insertion...

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Lancement de marchés avec clause insertion d'ici fin 2006

- Coût de l'action

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de marchés avec clause sociale
- Nombre de personnes réinsérées ponctuellement
- Nombre de personnes réinsérées durablement

Action I- A- 6

Développement de la citoyenneté mondiale Promotion des droits sociaux, économiques et culturels des peuples

Objectifs stratégiques

- **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active**
- **Renforcer l'équité et les liens sociaux**
- **Accompagner l'émergence d'une citoyenneté mondiale**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Donner accès à tous à l'appréhension et la connaissance des principales évolutions de notre planète, dans leurs causes et leurs conséquences
- Intégrer et approfondir la politique de coopération décentralisée

Descriptif de l'action (ou des actions)

Etre citoyen du monde, c'est disposer d'un niveau de connaissance et de compréhension suffisant des enjeux mondiaux, pour pouvoir agir et réagir. L'objectif majeur vise ainsi à ce que nous soyons tous responsables de l'évolution sociale, politique et économique de notre planète dès lors que nos choix locaux de développement (production et consommation) ne sont pas sans conséquence sur les choix des autres pays et réciproquement

Dans un contexte où la solidarité internationale s'apparentait le plus souvent à une démarche "charitable", "humanitaire" et à sens unique (les plus riches donnent aux plus pauvres), il s'agit de consolider la citoyenneté mondiale des costarmoriciens par la prise de conscience progressive que la lutte contre la pauvreté et les inégalités passent par l'application pour tous et par tous des droits économiques, sociaux et culturels.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- MEI

- Tous les services du conseil général, volontaires sur ce sujet transversal par excellence

- Partenaires associés

- RESIA
- Associations de Solidarité Internationale
- Etablissement scolaires et supérieurs
- CDCI

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Tout au long de l'année, en accompagnant les porteurs de projet de coopération internationale, en animant des groupes sur ces thèmes
- En participant à la semaine de la solidarité internationale (novembre)

- Coûts

- Cofinancement du Réseau Solidarité Internationale Armor environ 50 000 € / an)
- Participation à la Semaine de la Solidarité Internationale (environ 5 000€)
- Animation directe ou indirecte (environ 3 000 € / an)

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Taux de participation à la MEI
- Taux de conférences/sensibilisation en interne et externe du Conseil général
- Nombre d'accompagnement des initiatives d'éducation à la citoyenneté mondiale
- Dissémination des DESC en Côtes d'Armor
- Impact de l'Organisation du concours "jeunes solidaires"

PROMOTION DU COMMERCE ÉQUITABLE

Objectifs stratégiques

- Assurer un développement local équilibré et raisonné
- Accompagner et optimiser l'attractivité et l'innovation

Objectif(s) opérationnel(s)

- Faire connaître les principes du commerce équitable
- Mener les costarmoricains, les collectivités territoriales, et les professionnelles, à conserver des produits issus du commerce équitable

Descriptif de l'action (ou des actions)

Dans un monde où des milliers de producteurs s'appauvrissent quand ils produisent du fait de cours mondiaux artificiellement tirés vers le bas, et où des millions de salariés, hommes, femmes et enfants gagnent à peine de quoi renouveler leur force de travail, éveiller les consciences des costarmoricains sur les conséquences induites par leurs actes de consommation, afin d'en faire des "consommateurs"

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor
- MEI
- DFSML

- Partenaires associés

- Artisans du monde
- Lobodis
- Magasins du commerce équitable
- RESIA
- CDCI

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Prendre part à la quinzaine du commerce équitable (mai)
- tout au long de l'année, amener le Conseil Général à accroître sa consommation de produits du commerce équitable

- Coûts

Inclus dans le coût des achats de marchandises par le SML

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- % des produits du commerce équitable achetés par le Conseil Général par rapport à ses achats totaux, notamment alimentaire
- Accroissement de la gamme de produits achetés
- Nombre et qualité des animations engagées directement ou soutenues

Action I- B- 1

MISE EN PLACE DU 1% SOLIDARITE EAU

Objectif stratégique

- Renforcer l'équité et les liens sociaux
- Œuvrer à l'engagement des collectivités locales pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau
- Poursuivre et accentuer l'accessibilité aux biens environnementaux

Objectif(s) opérationnel(s)

- Informer et sensibiliser les distributeurs d'eau et maîtres d'ouvrage d'assainissement sur la loi
- Informer sur les modes d'exercices possibles
- Mettre en contact avec d'autres acteurs de la solidarité internationale pour favoriser les synergies et complémentarités

Descriptif de l'action (ou des actions)

L'adoption de la loi Oudin-Santini en février 2005 permet aujourd'hui aux collectivités gestionnaires de l'eau et de l'assainissement de prélever 1 % sur leur budget eau et assainissement pour soutenir des opérations de solidarité internationale pour l'eau.

Le Conseil Général, de part son expérience en faveur de la coopération décentralisée, et de son engagement en faveur du développement durable, souhaite favoriser cette possibilité auprès des collectivités distributrices d'eau notamment.

Il s'agit d'amener progressivement les structures costarmoricaines à mettre en œuvre ce nouveau mode d'exercice de leurs compétences en partage avec d'autres communautés à travers le monde.

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE
- MIE

■ Partenaires associés

- SDAEP - Collectivités de distribution d'eau
- Maîtres d'ouvrages d'assainissement
- RESIA
- Association de Solidarité Internationale
- Conseil Régional
- mobilisation dans le cadre de l'O3D et du CDCI

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

- Réflexion avec la Mission Europe et Internationale et le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau potable
- Informer
- Prise de contact avec d'autres acteurs à informer, sensibiliser et former à leur tour : Mobilisation des syndicats d'eau,
- Réunion d'échange syndicats d'eau- associations de solidarité (réunion O3D / CDCI)
- Former à la demande
- Accompagnement par un appui technique, éventuellement financier les prises d'initiatives : suivi à la demande des projets par la MEI (instruction technique des dossiers)

⇒ Réunions de concertation avant juin 2006

■ Coûts

Pas identifiés à ce jour : mise à disposition de Relations Humaines dans un premier temps

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

D'ici fin 2006, tous les distributeurs d'eau et d'assainissement connaissent l'existence de la loi

- Nombre de structures ayant requis une formation plus approfondie sur la coopération internationale et ses différentes modalités
- Nombre de structures ayant appliqué la loi Oudin
- Nombre de syndicats ayant délibéré pour le prélèvement de fonds
- Nombre d'opérations engagées

Le Conseil Général a mis en place un outil d'accompagnement technique et financier de l'application de la loi Oudin en Côtes d'Armor, en complémentarité avec les dispositions prises en la matière par le Conseil Régional de Bretagne

Action I- B- 2

Réflexion sur la modulation des aides à l'assainissement

Objectif stratégique

■ **Prévenir les pollutions**

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Améliorer la protection et la valorisation de la ressource en eau

Objectif(s) opérationnel(s)

Modulation des taux de subventions assainissement de manière équitable en fonction des spécificités territoriales

Descriptif de l'action (ou des actions)

Le Conseil Général est un partenaire financier important des collectivités locales en matière d'assainissement. Aujourd'hui, avec l'évolution du contexte réglementaire (mise en place des SPANC, DCE, révision du SDAGE) et le désengagement financier de l'Etat, le Département est amené à revoir ses modalités de financement et, pour se faire, va définir un schéma départemental d'assainissement.

Parmi les exigences de ce futur schéma, deux priorités sont affirmées :

- la cohérence avec les exigences de la DCE
- la solidarité entre les territoires

Ainsi, de manière similaire à l'Indice Linéaire de Consommation défini dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, le Conseil Général vise à faire varier ses taux de subventions selon les cas (aide plus importante aux collectivités les plus défavorisées, inversement pour les collectivités les plus avantagées).

Ce nouvel indice de "solidarité assainissement" sera défini courant 2006.

Concrètement il s'agira de mener la réalisation du schéma directeur d'assainissement au gré d'un phasage qui comprend

- Le dossier lié à la Directive Cadre sur l'Eau
- le diagnostic
- le financement du scénario avec un système de modulation des aides

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE

- Partenaires associés

- Agence de l'eau
- DDAF
- CAD
- Collectivités en charge de l'assainissement...

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Définition en 2006

- Coûts

Indéterminé pour le CG22

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités bénéficiant d'un réseau d'assainissement satisfaisant : répartition, équilibre territorial
- Nombre de personnes bénéficiant de ce réseau

Action I- B- 3

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'EVALUATION ET DE PREVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Objectif stratégique

- **Renforcer l'équité et les liens sociaux**
- **Améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Prévenir et gérer les difficultés liées au maintien et à l'accès au logement, notamment pour les plus démunis
- Maintenir les personnes au sein de leur logement afin de garantir la dignité mais aussi les chances d'un accès à l'emploi ...

Concertation à mener avec :

- EDF-GDF
- les fournisseurs d'eau et l'Association des Maires (AMF)

Descriptif de l'action (ou des actions)

Mise en place du nouveau règlement intérieur du FSL dans le cadre du transfert au Département de ce fonds, élargi aux impayés d'eau et d'énergie.

Cela passe par :

- des actions d'information préventives
- des actions de sensibilisation en faveur de comportements économes et responsables
- des actions d'aide et de réhabilitation des logements

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DDEE avec DSD et DAE

- Partenaires associés

- EDF-GDF
- Fournisseurs d'eau
- AMF

A noter : l'UNAF et l'UDAF 22 travaillent sur ce thème depuis des années et sont à ce titre des partenaires clés de l'Etat, des CL et des familles

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Engagement de la concertation début 2006.

- Coûts

A déterminer

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

A préciser, dans le cadre du bilan annuel du FSL.

LA CITOYENNETE ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Promouvoir le
développement
durable auprès des
costarmoricains

Action II- A- 1

Mise en place d'une rubrique régulière sur le développement durable dans le magazine du CG22

Objectif stratégique

- Développer une conscience éco citoyenne
- Développer l'information et l'éducation DD de la société civile

Objectif(s) opérationnel(s)

- Rendre compréhensible le développement durable
- Favoriser les initiatives en ce sens

Descriptif de l'action (ou des actions)

L'engagement des seules collectivités sur un territoire ne peut suffire pour voir ce dernier s'inscrire dans une logique de développement durable. Chaque citoyen doit y œuvrer également.

Le Conseil Général souhaite donc améliorer la lisibilité du concept et le faire comprendre concrètement au travers ses réalisations, communiquer sur son engagement et impulser des démarches infra-départementales similaires.

Le magazine des Côtes d'Armor constitue un vecteur complémentaire du site Internet.

Ce support contiendra donc régulièrement articles, dossiers spécifiques sur le développement durable et ses applications

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE
- DICP

■ Partenaires associés

- Associations
- O3D
- Autres services

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

2006

- Coûts de l'action

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

Nombre d'articles ayant trait au développement durable par an

Action II- A- 2

Mise en place d'une rubrique régulière sur le développement durable sur le site Internet du CG22

Objectifs stratégiques

- **Développer une conscience éco citoyenne** : Développer l'information et l'éducation DD de la société civile
- **Rendre compréhensible le développement durable et favoriser les initiatives en ce sens**

Objectif(s) opérationnel(s)

Création d'une rubrique développement durable

Descriptif de l'action (ou des actions)

L'engagement des seules collectivités sur un territoire ne peut suffire pour voir ce dernier s'inscrire dans une logique de développement durable. Chaque citoyen doit y œuvrer également.

Le Conseil Général souhaite donc améliorer la lisibilité du concept et le faire comprendre concrètement au travers ses réalisations, communiquer sur son engagement et impulser des démarches infradépartementales similaires.

La rubrique contiendra:

- historique du concept et sa définition,
- le programme Agenda 21
- l'O3D (en remplacement du site existant o3d22.org),
- des conseils...

Elle est appelée à se développer en fonction de l'actualité de la démarche.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DAE
- DICP

- Partenaires associés

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Mise en place dès janvier 2006 avec le nouveau site Internet du CG22

- Coûts de l'action

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Fréquentation de la rubrique
- Nombre de nouveautés par an

Action II- A- 3

Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable

Objectif stratégique

- **Développer une conscience éco citoyenne**
- **Rendre compréhensible le développement durable et favoriser les initiatives en ce sens**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Soutien financier des initiatives
- Développer l'information et l'éducation DD de la société civile

Descriptif de l'action (ou des actions)

L'engagement des seules collectivités sur un territoire ne peut suffire pour voir ce dernier s'inscrire dans une logique de développement durable. Chaque citoyen doit y œuvrer également.

Le Conseil Général souhaite donc favoriser l'action de ses partenaires (collectivités locales, associations...) visant à informer et sensibiliser le citoyen au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

L'intervention du Conseil Général se fait dans le cadre du programme particulier Agenda 21 mais également du Fonds de Sensibilisation à l'Environnement et des autres dispositifs de financement des différentes Directions.

Ces modalités sont définies pour le FSE : 50 % du projet plafonné à 9150 €

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
 - DAE – mission Agenda 21
- Partenaires associés
 - Associations
 - Collectivités

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

2006 et ultérieur

■ Coûts de l'action

CP 2006 FSE : 111 000 €, non déterminé précisément pour les autres dispositifs

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Nombre et types d'initiatives convoitant le financement
- Nombre d'opérations financées
- Nombre de personnes impactées

Action II- B- 1

Développement des structures de concertation O3D, CDCI et CDVA

Objectif stratégique

- **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active** : Faciliter la connaissance commune pour développer une concertation pertinente
- **Développer l'information et les instances de démocratie participative**

Objectif(s) opérationnel(s)

Pérenniser ces instances en leur donnant les moyens de fonctionner.

Descriptif de l'action (ou des actions)

La démocratie participative relève de la logique de bonne gouvernance et constitue un principe fondamental du développement durable.

Initié dès les années 90 avec l'Observatoire Départemental de l'Environnement, le Conseil Général souhaite favoriser les instances de débat et de réflexion préalables aux prises de décision de l'Assemblée Départementale.

Outre les structures relevant d'obligations légales, le Département a pris l'initiative de créer de nouvelles instances telles l'Observatoire Départemental du Développement Durable (dans la continuité de l'ODE), le Conseil Départemental de la Coopération Internationale et prochainement le Conseil Départemental de la Vie Associative.

Ces instances, regroupant les partenaires départementaux du Conseil Général sur des dossiers spécifiques (Agenda 21, politiques à l'international,...) sont appelées à favoriser la concertation entre acteurs et doivent être pérennisées.

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE (O3D)
- MEI (CDCI)
- DICSEJ (CDVA)
-

■ Partenaires associés

- Autres Directions du Conseil Général
- Partenaires associés aux structures de concertation

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

2006 et ultérieur

■ Coûts de l'action

- O3D: 60 000 €
- CDCI : 1000 €, non déterminé pour le CDVA

Ces instances sont gérées par les services départementaux

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Nombre, fréquences et types de réunions organisées
- Nombre de participants
- Nombre de propositions formulées / suivies ...

Action II- B- 2

Réflexion sur la charte du débat public

Objectif stratégique

- **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active**
- **Faciliter la connaissance commune pour développer une concertation pertinente**

Objectif(s) opérationnel(s)

Organiser la concertation

Description de l'action (ou des actions)

La démocratie participative relève de la logique de bonne gouvernance et constitue un principe fondamental du développement durable. Elle doit s'appuyer sur des règles d'usage acceptées et partagées. Elles constitueront la charte du débat public

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DICSEJ

- Partenaires associés

Services du CG investis dans les structures de concertation (O3D, ...)

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Courant 2006

- Coûts

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de cas d'application
- Taux de satisfaction ou demande d'adaptation

LA CITOYENNETE ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Développer les outils et les compétences du Conseil Général pour promouvoir et intégrer les principes du développement durable.

Action II- C- 1

Formation et sensibilisation des personnels départementaux au développement durable

Objectif stratégique

■ **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active :**

Faciliter la connaissance commune pour développer

- une concertation pertinente
- une intégration DD dans les projets

Objectif(s) opérationnel(s)

■ Améliorer les pratiques en qualité d'éco-citoyen au sein de la collectivité

■ Améliorer les pratiques professionnelles par la prise en compte du développement durable

Descriptif de l'action (ou des actions)

■ Formation à destination des agents du Conseil général

■ Organisation de journées de sensibilisation et d'information sur divers thèmes (déchets, commerce équitable ou énergies)

■ Constitution d'un groupes de référents développement durable par Direction

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DAE – Mission Agenda 21
- DRH

■ Partenaires associés

- Autres services et Directions
- Organismes de formation spécialisés (ADEME ...)

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

Dans le cadre du plan de formation triennal 2006-2009,

- 1^{ère} phase de réflexion et de définition des actions à conduire au cours du premier trimestre
- 2nde phase visant à l'élaboration du programme et au choix des prestataires au cours du second trimestre.

■ Coûts

Estimé à environ 8000 euros pour l'organisation d'une vingtaine de demi-journées de formation pour des groupes de 12 agents.

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

Nombre de journées de formation et de stagiaires

Développer les outils et les compétences du Conseil Général pour promouvoir et intégrer les principes du développement durable.

Action II- C- 2

Guide interne des bonnes pratiques

Objectif stratégique

- **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active :**
Faciliter la connaissance commune pour développer une concertation pertinente

Objectif(s) opérationnel(s)

- Mobiliser les agents du Conseil Général autour de pratiques de développement durable.
- Améliorer concrètement les pratiques de tri des déchets, d'économies de flux...

Descriptif de l'action (ou des actions)

- Elaboration d'un outil simplifié d'évaluation de développement durable construit autour des principes qui le fondent.
- Diffusion et formation des Directions à son utilisation

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DAE – Mission Agenda 21
- DRH

- Partenaires associés
Les autres Direction du CG

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
Diffusion septembre 2006
- Coûts de l'action
Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
 - Evolution des indicateurs déchets
 - Evolution des flux

Développer les outils et les compétences du Conseil Général pour promouvoir et intégrer les principes du développement durable.

Action II- C- 3

Grille de lecture développement durable

Objectifs stratégiques

- **Améliorer la durabilité des politiques du CG22**
- **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active** : faciliter la culture commune

Objectif(s) opérationnel(s)

Disposer d'un outil de définition, de construction et d'évaluation simplifiée pour déterminer le contribution d'une politique, d'une action, d'un projet au développement durable

Descriptif de l'action (ou des actions)

- Elaboration d'un outil simplifié d'évaluation de développement durable construit autour des principes qui le fondent.
- Diffusion et formation des Directions à son utilisation

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DAE
- MCEP

- Partenaires associés

- Toutes les Directions au quotidien
- Les partenaires des projets

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Grille effective depuis 2005
- Sensibilisation et formation des directions à son utilisation en 2006

- Coûts de l'action

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

Nombre de projets traités par la grille

Développer les outils et les compétences du Conseil Général pour promouvoir et intégrer les principes du développement durable.

Action II- C- 4

Veille sur les coûts non financiers induits

Objectif stratégique

- **Promouvoir une démarche citoyenne et concertée active :**
Optimiser et capitaliser, évaluer
- **Améliorer l'évaluation financière des politiques**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Développer les outils et les compétences au Conseil Général pour promouvoir et intégrer les principes de développement durable
- Recensement dans une base de données des différents coûts induits

Descriptif de l'action (ou des actions)

Par manque de références, certains coûts dits induits ou indirects ne sont pas pris en compte dans l'évaluation financière d'un projet.

Une veille technique et financière sera réalisée afin de recenser les évaluations financières existantes des coûts environnementaux, sociaux et économiques au travers notamment des montants des contreparties financières déterminées par les tribunaux, des études...

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DAE – Mission Agenda 21
- DF

- Partenaires associés

Les autres Directions du CG

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

2006 et ultérieur

- Coûts de l'action

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de coûts recensés
- Nombre de projets intégrant les coûts induits

ATTRACTIVITE

Promouvoir les systèmes agricoles durables

Action III- A- 1

Abondement du FARP

Fonds d'aide à la réorientation des productions vers une agriculture durable

Objectif stratégique

- **Privilégier une agriculture durable**
- **Assurer un développement local équilibré et raisonné**

Objectif(s) opérationnel(s)

Faire évoluer les systèmes agricoles vers un développement durable

Descriptif de l'action (ou des actions)

Créé en 2000, dans le cadre du Plan d'actions pour le développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, le Fonds d'Aide à la Réorientation des Productions vers une agriculture durable (FARP) vise à soutenir les projets permettant non seulement de créer de la valeur ajoutée, mais aussi de prendre en compte les problématiques agri-environnementales, la promotion des produits locaux par le développement de filières courtes et avoir un impact en terme d'emplois et de qualité de vie des exploitants agricoles. Aujourd'hui ce dispositif est renforcé par de nouvelles interventions notamment en faveur des biocarburants.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE

- Partenaires associés

Etat, chambre d'Agriculture, CUMA, syndicats agricoles ...

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action 2006
- Coûts

CP 2006 : 761 243 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

Nombre de projets soutenus

ATTRACTIVITE

Promouvoir les systèmes agricoles durables

Action III- A- 2

Programme RAFAEL

Objectif stratégique

- Privilégier une agriculture durable
- Assurer un développement local équilibré et raisonné

Objectif(s) opérationnel(s)

Descriptif de l'action (ou des actions)

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

- Partenaires associés

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Coûts

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

ATTRACTIVITE

Promouvoir les systèmes agricoles durables

Action III- A- 3

Promotion d'une alimentation issue de l'agriculture durable dans les collèges et au sein du Conseil Général

Objectif stratégique

- Développer la diffusion des bonnes pratiques
- Assurer un développement local équilibré et raisonné

Objectif(s) opérationnel(s)

Introduction progressive d'aliments issus de l'agriculture durable

Descriptif de l'action (ou des actions)

L'engagement du Conseil Général en faveur de l'agriculture durable se traduit par plusieurs politiques en ce sens et notamment le FARP incluant le programme RAFAEL.

Afin d'être cohérent de la "production à la consommation", le Conseil Général souhaite promouvoir les produits locaux issus de l'agriculture durable dans les restaurations collectives (collèges, bâtiments publics...).

Pour se faire, un travail de mise en relation sera effectué. Les collèges seront mobilisés, informés des structures susceptibles de les fournir en produits durables. Les conditions tant techniques que financières seront étudiées.

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE
- DICSEJ

■ Partenaires associés

- Collèges et Parents d'élèves
- Association de l'agriculture durable (ex : association APPETIT ...)
- Fournisseurs

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

2006

- Coûts

A déterminer si subvention du CG22

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

Nombre de repas durables servis

Evaluation des satisfactions ou plaintes

ATTRACTIVITE

Initier un projet de développement durable exemplaire

Action III- B-1

Avaugour, forêt citoyenne et durable

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Poursuivre et affiner la protection et la valorisation du patrimoine naturel
- **Optimiser le patrimoine naturel comme source de développement local**

Faire de la forêt d'Avaugour un exemple de forêt géré durablement

Objectif(s) opérationnel(s)

Ouverture au public

Descriptif de l'action (ou des actions)

Avec l'acquisition des forêts de Bois Meur et d'Avaugour, soit plus de 1000 ha, le Conseil Général souhaite faire de cet espace un laboratoire de développement durable.

Plusieurs pistes de réflexion seront étudiées:

- exemplarité de la gestion sylvicole
- protection du patrimoine naturel
- éducation à l'environnement
- ouverture au public et pratique des activités nature

La construction de ce projet se fera en étroite concertation avec les différents partenaires autour de cette forêt.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE

- Partenaires associés

- Fédération de chasse
- Associations environnementales
- Collectivités locales

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

2006 et ultérieures

■ Coûts

- Acquisition
- Elaboration du projet
- Fonctionnement annuel

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Fréquentation de la forêt
- Maintien ou augmentation de la qualité du site dans le temps

ATTRACTIVITE

Soutenir les démarches d'Agendas 21 locaux

Action III- C- 1

Soutien technique et financier aux collectivités locales pour la mise en place d'Agendas 21 locaux

Objectifs stratégiques

- **Orienter les territoires vers le développement durable**
- **Assurer un développement local équilibré et raisonné** : améliorer les solidarités entre les territoires

Objectif(s) opérationnel(s)

- 5 EPCI en 2006
- Impulser une démarche de développement durable sur le territoire départemental et via les structures intercommunales

Descriptif de l'action (ou des actions)

- L'engagement des Côtes d'Armor en faveur du développement durable passe par la participation de toutes les collectivités locales. Le Conseil Général, au travers de son Agenda 21, souhaite favoriser l'émergence de démarches similaires à la sienne sur le territoire départemental et plus particulièrement des Communautés de Communes.

Le Conseil Général propose donc:

- une assistance technique, assurée par la Mission Agenda 21 du Conseil Général, aux maîtres d'ouvrage par des conseils méthodologiques et un suivi du projet
- une aide financière à hauteur de 20 % du coût du projet plafonné à 25 000 €

A titre expérimental, le Conseil Général s'engagera avec 5 EPCI en 2006.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE - mission A 21

- Partenaires associés

- Les autres Directions du CG selon les besoins spécifiques
- Les collectivités locales

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Coûts

- AP 2006: 100 000 €
- CP 2006: 80 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre d'A 21 locaux engagés
- Répartition territoriale

ATTRACTIVITE

Soutenir les démarches d'Agendas 21 locaux

Action III- C- 2

Création d'un réseau départemental des Agendas 21 locaux et des démarches de développement durable

Objectifs stratégiques

- **Orienter les territoires vers le développement durable**
- **Assurer un développement local équilibré et raisonné :** améliorer les solidarités entre les territoires

Objectif(s) opérationnel(s)

Impulser une démarche cohérente de développement durable sur le territoire

Descriptif de l'action (ou des actions)

Intégration au sein de l'O3D d'une Commission spécifique des Agenda 21 locaux dans l'objectif de mutualiser les expériences, les savoir-faire

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE - mission A 21

- Partenaires associés

Collectivités ou tout autre organisme engagé en faveur du développement durable

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Coûts

Pas de budget spécifique. Crédits O3D

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de rencontres
- Nombres et types de sollicitations du réseaux

ACCESSIBILITE

Améliorer
l'accessibilité aux
espaces pour les
personnes
handicapées

Action IV- A- 1

Création de la Maison du Handicap

Objectif stratégique

- **Améliorer l'accessibilité aux espaces des personnes handicapées**
- **Renforcer l'équité et les liens sociaux** : Améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs

Objectif(s) opérationnel(s)

Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et leur entourage

Descriptif de l'action (ou des actions)

Créée conformément à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la MDPH met en oeuvre cinq missions fondamentales:

- l'information et l'orientation des personnes et de leur entourage
- l'aide à l'expression et à la définition d'un projet de vie
- l'élaboration d'un plan de compensation
- l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale à l'Autonomie
- la médiation en amont d'éventuels contentieux

Elle fédère ainsi autour d'un pôle commun l'ensemble des acteurs du handicap. Elle gèrera l'ensemble des aides au handicap.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DSD - DSA

- Partenaires associés

Multiples (Etat, CPAM, COTOREP, CDES, SVA...)

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Ouverture au 1er janvier 2006
- Structuration de la MDPH durant le 1er semestre 2006

- Coûts

Budget 2006 : 730 000 €

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Taux de fréquentation
- Evaluation de l'adaptation à l'évolution des besoins : répartition et types des demandes ...

ACCESSIBILITE

Améliorer
l'accessibilité aux
espaces pour les
personnes
handicapées

Action IV- A- 2

Amélioration des bâtis touristiques pour l'accueil des personnes à mobilité réduite

Objectifs stratégiques

Assurer un développement local équilibré et raisonné :
construire un tourisme solidaire et éthique

Objectif(s) opérationnel(s)

Participation au développement des équipements touristiques accessibles aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du département et améliorer l'accueil de cette clientèle grâce à une concertation des différents partenaires.

Descriptif de l'action (ou des actions)

Cette action s'inscrit dans le contexte d'un soutien financier aux travaux (isolés ou intégrés à un projet global) d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, hors obligations réglementaires.

Il s'agit de participer au développement des équipements touristiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cela passe par :

- La mise en œuvre d'une mission Départementale « **Tourisme pour tous** » pour améliorer l'accueil des clientèles handicapées à travers une action de réhabilitation pour l'accueil de tous les publics menée par le CDT en lien avec les Pays Touristiques en vue du développement du label "Tourisme et Handicap".
- Le soutien aux investissements pour rendre accessibles des hébergements ou des équipements touristiques

Subvention accordée :

- Aux porteurs de projets souhaitant rendre accessibles des meublés ou chambres d'hôtes labellisés, des équipements touristiques divers
- Aux professionnels de la restauration, de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air (campings), collectivités et centres de vacances, lorsque ceux-ci veulent développer l'accessibilité au-delà des obligations réglementaires qui leur sont imposées.

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DDEE
- DSD – DSA

■ Partenaires associés

Porteurs de projets: privés; professionnels, collectivités

- APF (Association des Paralysés de France)
- CDT (Comité Départemental du Tourisme)
- Gîtes de France
- Pays touristiques

Services associés : Pays touristiques

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

■ Coûts

- Animation (Poste d'animateur) : 50 000 €/an
- Investissements 15 800 €/an

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Pour les équipements aidés : contrôle de l'APF avant et après réalisation des travaux d'accessibilité
- Nombre d'équipements labellisés

ACCESSIBILITE

Améliorer
l'accessibilité aux
espaces pour les
personnes
handicapées

Action IV- A- 3

Accessibilité aux espaces naturels gérés par le CG22 pour les personnes à mobilité réduite

Objectif stratégique

- **Renforcer l'équité et les liens sociaux** : améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs
- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie**

Objectif(s) opérationnel(s)

Poursuivre et accentuer l'accessibilité aux biens environnementaux par l'amélioration de l'aménagement, la signalétique, les sols, les points de vues ...

Descriptif de l'action (ou des actions)

En cohérence avec la mise en place de la MDPH et l'amélioration des bâtis touristiques, le Conseil Général souhaite voir améliorer l'accessibilité aux espaces naturels qu'il gère.

Un audit sera donc réalisé afin de définir un programme d'actions sur ces espaces visant à faciliter l'accès à tous des sites naturels dans le respect des patrimoines.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE
- DSD - DSA
- DICSEJ

- Partenaires associés

- Collectivités locales concernées
- CDT
- Associations liées au handicap

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Définition du cahier des charges : 1^{er} semestre 2006
- Audit : 2^{ème} semestre 2006
- Vote d'un programme de travaux au BP 2007

- Coûts

Audit: 10 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre d'espaces accessibles
- Fréquentation de ces espaces par les personnes en situation de handicap
- Taux de satisfaction, Nombre de remarques, plaintes ...

ACCESSIBILITE

Améliorer
l'accessibilité aux
espaces pour les
personnes
handicapées

Action IV- A- 4

Mise aux normes W3C/WAI du site Internet CG22

Objectifs stratégiques

- **Renforcer l'équité et les liens sociaux** : accompagner et optimiser l'attractivité et l'innovation
- **Améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs**
- **Faciliter les services de proximité et leur égal accès**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Rendre accessible à tous les espaces numériques gérés par le Département
- Obtenir la certification Accessiweb ?

Descriptif de l'action (ou des actions)

La loi n°2005-102 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" a été adoptée en France le 11 février 2005. L'article 47 stipule : "Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées". Les règles à suivre sont celles du "Référentiel accessibilité des services Internet de l'administration française" publié par l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique).

Cette mise aux normes se fera dans le cadre du nouveau site Internet du Conseil Général prévu pour janvier 2006.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor
- DICP
- DISI

- Partenaires associés

A définir

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

Nouveau site: Janvier 2006
Audit courant 2006 ?

■ Coûts

Audit: ?

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Taux de fréquentation de ces espaces par les personnes en situation de handicap
- Qualité du système (nombres de dysfonctionnement ...)

ACCESSIBILITE

Renforcer
l'accessibilité
sociale

Action IV-B-1

Instauration du tarif unique à 2 € dans les transports interurbains

Objectif stratégique

- Améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs
- Renforcer l'équité et les liens sociaux

Objectif(s) opérationnel(s)

- Ajuster l'offre de service et les enjeux économiques et financiers des usagers
- Favoriser l'utilisation des transports collectifs pour tous

Descriptif de l'action (ou des actions)

A la faveur du renouvellement de la convention d'exploitation du réseau de transports interurbains, le Conseil Général a instauré un tarif unique à 2 € le voyage.

Ainsi, chaque citoyen peut se déplacer sur les lignes de transport par autocars du département en fonction de ses besoins, sans considération financière liée à la distance.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Cotes d'Armor : DIT

- Partenaires associés

Exploitant du réseau de transports interurbains

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Effective depuis le 1^{er} septembre 2005.

- Coûts

100 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Evolution de la fréquentation sur les lignes de transport.

ACCESSIBILITE

Renforcer
l'accessibilité
sociale

Action IV- B- 2

Mise en place d'une centrale de mobilité

Objectif stratégique

- **Renforcer l'équité et les liens sociaux** : Améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs
- **Faciliter les services de proximité et leur égal accès**
- **Faciliter les déplacements des citoyens**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Assurer l'information tous modes des usagers.
- Organiser une gestion départementale du transport à la demande.

Descriptif de l'action (ou des actions)

A partir d'un numéro d'appel unique 0 810 22 22 22, la centrale de mobilité contribue à faciliter les déplacements des citoyens :

- en donnant toute information personnalisée concernant le transport public :
 - information multimodale des usagers (fer, urbain, interurbain) : calculs d'itinéraires, horaires, tarifs, correspondances
 - traitement des demandes des usagers du réseau départemental
- en permettant de réserver les services à la demande des lignes départementales, accessibles également aux personnes à mobilité réduite.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DIT

- Partenaires associés

Exploitant du réseau de transports interurbains

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Effective depuis le 1^{er} septembre 2005

- Coûts:

194 000 €

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Nombre d'appels reçus par la centrale (renseignements, réservations, réclamations...)
- Evaluation de la satisfaction, de l'ajustement à l'évolution de la demande

ACCESSIBILITE

Renforcer
l'accessibilité
sociale

Action IV- B- 3

Poursuite de la réflexion habitat social et qualité environnementale

Objectif stratégique

- Renforcer l'équité et les liens sociaux
- Encourager le logement de qualité
- Renforcer l'accessibilité sociale

Objectif(s) opérationnel(s)

- Favoriser la qualité, mixité et diversité de l'habitat
- Faire bénéficier les personnes en difficultés, des économies de fonctionnement grâce à la qualité environnementale des bâtis.

Descriptif de l'action (ou des actions)

Lancement d'une réflexion sur la qualité environnementale des bâtiments (cf. action HQE) et tout particulièrement l'habitat social afin de limiter notamment les charges financières de fonctionnement aux personnes en difficulté.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DDEE et DSD

- Partenaires associés

- Les collectivités locales
- Côtes d'Armor Habitat
- Pact Arim
- Bailleurs sociaux

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Courant 2006

- Coûts

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de logements sociaux HQE
- Evaluation des économies réalisées
- Evolution du taux de familles endettées (baisse de leur dette) ...

ACCESSIBILITE

Favoriser le développement et l'usage des modes de déplacements propres et doux

Action IV- C- 1

Développement du co-voiturage

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :** lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air

Objectif(s) opérationnel(s)

- Répondre aux besoins de mobilité des personnes non motorisées.
- Favoriser le partage des déplacements.

Descriptif de l'action (ou des actions)

La mise en œuvre d'une politique visant à encourager le co-voiturage se décline en deux volets :

- la mise en service d'un site Internet dédié permettant de mettre en relation "co-voitureurs" et "co-voiturés" sur la base d'offres de déplacements
- l'établissement d'un schéma départemental des aires de co-voiturage (implantation, dimensionnement, signalétique, équipements).

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DIT (Direction des Infrastructures et des Transports)

- Partenaires associés

Association d'usagers

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Courant 2006

- Coûts

- Site Internet : 40 000 €
- Aire de co-voiturage :
 - o aménagement aire "pré-existante" : 10 000 €
 - o aménagement aire nouvelle : 50 000 €
- Communication : 10 000 €

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Nombre de visiteurs du site
- Nombre d'inscrits
- Nombre de trajets proposés (réguliers, ponctuels, intra-département, inter-départements)
- Nombre de procédures de mises en contact.

ACCESSIBILITE

Favoriser le développement et l'usage des modes de déplacements propres et doux

Action IV- C- 2

Mise en oeuvre du schéma vélo

Objectif stratégique

Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie : lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air

Objectif(s) opérationnel(s)

- Favoriser et faciliter l'utilisation du vélo en Côtes d'Armor
- Améliorer l'accessibilité aux services, équipements, droits et biens communs

Descriptif de l'action (ou des actions)

Adopté en 2004, le Schéma Départemental Vélo a défini le cadre politique de l'intervention du Conseil Général. Il définit notamment différents types d'itinéraires : liaisons structurantes, itinéraires de substitution, liaisons transversales, boucles locales.

Un document cadre traduira concrètement cet engagement politique et servira de guide de référence pour la mise en oeuvre du schéma

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor :

- DIT
- DAE - randonnées

- Partenaires associés

- Comité Départemental du Tourisme
- Collectivités locales
- Associations...

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Mise en oeuvre à partir de 2006

- Coûts:

AP: 1 400 000 €

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Nombre de boucles réalisées
- Nombre de km de véloroutes, voies vertes
- Taux de fréquentation

ACCESSIBILITE

Favoriser le développement et l'usage des modes de déplacements doux

Action IV- C- 3

Mise en place d'un Plan de Déplacement des Administrations (PDA)

Objectif stratégique

- Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie
- Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air

Objectif(s) opérationnel(s)

- Désengorger le stationnement " à la journée " dans l'hypercentre de St Brieuc
- Offrir à court, moyen et long termes, des modes d'accès alternatifs dans les déplacements domicile / travail
- Elargir la réflexion à l'ensemble des administrations concernées (Conseil Général, Préfecture, DDE, DDASS, DDAF, Mairie, Cabri)

Descriptif de l'action (ou des actions)

La situation géographique du campus administratif, dans l'hypercentre de St Brieuc, conduit à une saturation des stationnements " à la journée ".

La mise en place d'un PDA (Plan de Déplacement des Administrations) vise à mutualiser les accès aux différentes administrations, et à offrir des solutions alternatives concertées.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DIT (Direction des Infrastructures et des Transports)

- Partenaires associés

Préfecture, DDE, DDASS, DDAF, Mairie, Cabri

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Mise en place d'un groupe de travail avec les administrations concernées: 1^{er} trimestre 2006
- Diagnostic, scénarios, premières propositions courant 2006

- Coûts

Phase réflexion – non chiffré

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Taux de fréquentation
- Taux de satisfaction ou de plainte au regard du service, de l'évolution des demandes ...

ITS - Systèmes de transports intelligents

Développer les nouvelles technologies au profit de tous

Objectifs stratégiques

Assurer un développement local équilibré et raisonné

- Accompagner et optimiser l'attractivité et l'innovation
- Encourager l'expérimentation en matière de DD

Objectif(s) opérationnel(s)

Rendre les systèmes de transports plus sûrs, accessibles pour tous dans le respect des principes du développement durable

- Animation de l'association ITS Bretagne: réaliser la coordination des partenaires et des stratégies régionales
- Développement de la participation aux projets de recherche nationaux et européens: renforcer le pôle recherche costarmoricaïn
- Concertation avec les pôles de compétitivité: transposer l'expérimentation des systèmes développés dans les pôles au secteur des transports
- Expérimentation sur les routes départementales (projets SARI et SAFESPOT): équipement d'itinéraires avec des systèmes ITS
- Nouveaux services sur la centrale de mobilité (Tibus) et pour le co-voiturage: favoriser l'utilisation des transport publics comme alternative à la voiture
- Conception de nouveaux projets (véhicules intelligents) et de nouvelle expérimentations
- Congrès ITS 2006 les 15 et 16 juin: réaliser un état de l'art sur les ITS et promouvoir les compétences locales.

Descriptif de l'action (ou des actions)

L'action du CG 22 dans le domaine des ITS a été lancée depuis 3 ans, et se concrétise en 2005 par la création du GIS et de l'association ITS Bretagne.

Il s'agit de rendre le système de transport, par route ou transports publics, pour les passagers et le fret plus sûr, environnemental et accessible dans le département et en Bretagne.

Cela passe par :

- Le développement de systèmes intelligents pour la route et les transports en commun
- Le soutien à un usage rationnel de la voiture individuelle
- La coordination des partenaires régionaux et de la recherche - expérimentation.

Pilotage de l'action

■ Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DIT - Mission ITS
- DG (Côtes d'Armor numérique)

■ Partenaires associés

- Région Bretagne
- CABRI
- Communauté d'agglomérations de Lannion-Trégor
- Chambre de Métiers
- ARCNAM

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

■ Coûts

Un budget de 414 000 € est prévu au BP 2006 hors budget DIT.

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Rapports d'activité ITS Bretagne
- Rapport au Président sur la stratégie ITS en Côtes d'Armor (suivi de la note stratégique d'octobre 2005)

ACCESSIBILITE

Développer les nouvelles technologies au profit de tous

Action IV- D- 2

Réseau haut débit

Objectif stratégique

- Favoriser l'égal accès à la connaissance et à la communication
- Assurer un développement local équilibré et raisonné : améliorer les solidarités et l'équilibre entre les territoires

Objectif(s) opérationnel(s)

Une desserte équitable des réseaux de télécommunication sur le département

Descriptif de l'action (ou des actions)

La desserte équitable du territoire départemental en réseau de télécommunications constitue un enjeu majeur de développement économique, social, territorial...

La diffusion de l'Internet Haut Débit crée de nouvelles disparités sur le département (zones blanches, grises, noires...). En réponse, et en concertation avec les collectivités locales, le Conseil Général s'attachera à :

- la mise en place d'une couverture hertzienne, à partir de 24 stations (Wimax)
- la connexion de ces stations à un réseau de collecte assuré par fibre optique et par faisceaux hertziens
- le déploiement de la fibre optique dans les principales villes pour les services publics et vers les répartiteurs de France Télécom afin de faciliter le "dégroupage"
- l'interconnexion des principales agglomérations et liaison vers les réseaux des opérateurs

Pour la mise en oeuvre de ce projet, le Conseil Général s'oriente vers une DSP sous forme de concession. Une étude préparatoire sera réalisée en 2006 (cahier des charges...)

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
- Conseil Général des Côtes d'Armor :
- DIT - Mission ITS
 - DG (Côtes d'Armor numérique)
 - DISI

- Partenaires associés

- Collectivités locales
- Région

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Etude en 2006. Mise en application en 2007 et ultérieures

- Coûts

- Coût total du projet: 28 M€
- Coût pour 2006: 120 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Taux de desserte :
 - o communes desservies en haut débit
 - o nombre de foyers connectés au haut débit
- Qualité du réseau (débit, couverture, coupures, saturations...)

Action V - A- 1

**Aides aux particuliers
pour le solaire et le Photovoltaïque**

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :** lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Favoriser les équipements non polluants et économes en ressources**

Objectif(s) opérationnel(s)

Favoriser la mise en place d'équipements utilisant les énergies renouvelables

Descriptif de l'action (ou des actions)

Il s'agit de faciliter la mise en place de panneaux solaires et capteurs photovoltaïques par un soutien financier du département

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE
- Partenaires associés
 - Les particuliers
 - Les Agences locales de l'énergie
 - L'ADEME
 - Le Conseil Régional

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
2006 et ultérieurs
- Coûts
Aides 2006 : 95 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
 - Nombre de panneaux mis en place et de capteurs
 - Surface
 - Puissance
 - Répartition territoriale
 - Usages

Action V- A- 2

Aides aux collectivités pour les énergies renouvelables

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Favoriser les équipements non polluants et économes en ressources**

Objectif(s) opérationnel(s)

Mise en place d'équipements solaires et photovoltaïques.

Descriptif de l'action (ou des actions)

Il s'agit de favoriser la mise en place d'équipements utilisant les énergies renouvelables. Des études permettront de faciliter les décisions des collectivités

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Cotes d'Armor : DAE
- Partenaires associés
 - Communes
 - Communautés de Communes
 - Pays
 - CEP (Conseil en Energie partagée)
 - Région
 - ADEME

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
2006 et ultérieurs
- Coûts
55 000 € (2006)

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
 - Nombre d'études réalisées
 - Nombre et type d'équipements mis en place
 - Rendement et efficacité des installations

Action V- A- 3

Installation d'une chaufferie bois pour le Campus administratif de Saint Briec

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie**
 - Poursuivre et affiner la protection et la valorisation du patrimoine naturel
 - Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Optimiser le patrimoine naturel comme source de développement local-rural-littoral**
- **Développer une économie du renouvelable**

Objectif(s) opérationnel(s)

- La prévention sociale des ressources aujourd'hui et demain

Cette chaufferie se substituerait dans un premier temps à celle située au sous-sol du bâtiment DDAF, DDASS qui chauffe également l'Hôtel du département et la Préfecture. Cette dernière doit être remplacée sans tarder pour des raisons de vétusté et de sécurité.

Le réseau de chaleur sera dimensionné et implanté pour que tous les autres bâtiments du campus y soient raccordés à la demande.

Descriptif de l'action (ou des actions)

Construction d'une chaufferie bois de 2.2 à 2.5 MW/h, alimentant un réseau de chaleur desservant tous les bâtiments du campus administratif de Saint Briec.

L'implantation envisagée est rue du Parc, en parallèle du n°9.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DIT (Direction des Infrastructures et des Transports)

- Partenaires associés

- ADEME
- Préfecture

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

L'action pourra être engagée dès que les discussions avec le Préfet auront abouti.

Le délai d'étude, d'instruction et de réalisation est de l'ordre de 18 mois.

■ Coûts:

1.2 M€ HT.

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Rendement selon les saisons : quantité de bois, température fournie ...
- Fréquence d'utilisation optimale, de difficultés de fonctionnement ...

Action V- A- 4

Structuration de la filière bois énergie

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Lutte contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Développer une économie du renouvelable**
- **Prévenir par l'innovation**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Pérenniser les structures porteuses
- Participer à l'utilisation du bois comme ressource énergétique

Descriptif de l'action (ou des actions)

Le Conseil Général accompagne depuis plusieurs années l'émergence de la filière bois énergie tant de "la production qu'à la consommation". Aujourd'hui, deux filières se distinguent:

- utilisation des bois de déchèteries, de scieries pour les chaufferies industrielles, collectives
- utilisation des bois de bocage au niveau local (sur l'exploitation, sur les habitations dans un rayon de quelques kilomètres).

Sur ce deuxième point, le Conseil Général assiste et souhaite se voir développer les structures locales en participant à leur structuration juridique et au développement de leurs activités par une assistance technique et financière.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE
- Partenaires associés
 - Chambre d'agriculture
 - CUMA
 - Collectivités locales
 - Entreprises locales

Réalisation de l'action

■ Phasage de l'action

2006

■ Coûts

50 000 €

Suivi de l'action

■ Indicateurs de suivi

- Nombre de structures locales
- Nombre de chaufferies
- Volume de bois consommé
- Impact sur l'économie locale

Action V- A- 5

Soutien au développement des biocarburants

Objectifs stratégiques

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie** : Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Privilégier une agriculture durable**

Objectif(s) opérationnel(s)

Impulser de nouvelles pratiques agricoles qui permettent

- la réductions de la pression sur les milieux
- l'exemplarité
- la valorisation des ressources naturelles

Descriptif de l'action (ou des actions)

Le développement des biocarburants pour les agriculteurs constitue un élément important afin de diminuer leur dépendance énergétique au pétrole notamment. Le Conseil Général a donc décidé d'instaurer à destination des CUMA et ETA une aide:

- à hauteur de 40 % pour les investissements immatériels (animations, sensibilisation...)
- à hauteur de 20 % pour l'acquisition de presses à huile

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE

- Partenaires associés :

- Chambre d'agriculture
- CUMA

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

50 000 € en 2006

- Coûts

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de presses financées
- Volume HVL produit

Action V- B- 1

Aide aux collectivités pour la maîtrise des consommations d'eau publique

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Améliorer la protection et la valorisation de la ressource en eau
- **Maîtriser les consommations d'eau et inciter aux économies**
 - Optimiser la ressource
 - Maîtriser les consommations et les réduire

Objectif(s) opérationnel(s)

Impulsion et accompagnement des démarches responsables des collectivités locales par un soutien financier : financement du diagnostic eau dans les bâtiments publics

Descriptif de l'action (ou des actions)

Inscrit à l'Agenda 21 et au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, le Conseil Général souhaite se voir développer l'optimisation de la ressource en eau et la maîtrise des consommations d'eau dans les collectivités. Il financera donc les diagnostics eau dans les collectivités (réseau, bâtiments... à hauteur de 20 %) et les volets expérimentaux des programmes d'action.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Côtes d'Armor : DAE
- Partenaires associés
 - Collectivités locales
 - Agence de l'eau
 - Conseil régional

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
Pas de phasage – financement sur sollicitation des collectivités

- Coûts

30 000 € en 2006

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités engagées
- Nombre et type de diagnostics réalisés
- Volume économisé

Action V- B- 2

Recrutement d'un économiste de flux au Conseil Général

Objectif(s) stratégique(s)

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie**
 - Poursuivre et affiner la protection et la valorisation du patrimoine naturel
 - Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Optimiser le patrimoine naturel comme source de développement local-rural-littoral**
- **Développer une économie du renouvelable**

Objectif(s) opérationnel(s)

Réduction des dépenses de 10% à l'échéance de 5 ans

Descriptif de l'action (ou des actions)

Le coût annuel des fluides pour le Conseil Général a été estimé à 2,3 M€.
Cette observation exprime l'intérêt de bâtir un plan opérationnel visant à réduire les consommations et les différences de fluides et d'en assurer l'évaluation dans la durée

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Côtes d'Armor : DIT

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
L'économiste de flux prendra ses fonctions le 13 février 2006
- Coûts
Avec l'objectif d'une réduction des dépenses de 10% à l'échéance de 5 ans, le coût de cet emploi sera rapidement solvabilisé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
La mission de l'économiste de flux comporte la mise en place d'indicateurs de suivi

LA PREVENTION

Maîtriser les
consommations
d'eau et inciter
aux économies

Action V- B- 3

Elaboration et mise en place d'un plan d'action d'économies de flux dans les bâtiments départementaux

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Améliorer la protection et la valorisation de la ressource en eau
- **Maîtriser les consommations d'eau et inciter aux économies**
 - Optimiser la ressource
 - Maîtriser les consommations et les réduire

Objectif(s) opérationnel(s)

Descriptif de l'action (ou des actions)

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

- Partenaires associés

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Coûts

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

Action V- C- 1

Plan Départemental d'Elimination des Déchets

Objectif stratégique

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Impulser une gestion environnementale et intégrée des déchets
- **Généraliser l'organisation durable de la gestion des déchets**

Objectif(s) opérationnel(s)

Elaboration et mise en oeuvre du P.D.E.D.

Descriptif de l'action (ou des actions)

Cette action se situe dans le contexte de la Révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets. Il s'agit d'organiser la gestion des déchets à l'échelle du département.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Cotes d'Armor : DAE
- Partenaires associés
 - Etat
 - Collectivités locales
 - ADEME
 - CCI
 - Associations

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
2006 – 2007
- Coûts
10 000 €

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
Arrêté de révision – Suivi annuel
 - Tonnage des déchets
 - Répartition et équilibre sur le territoire 22

Action V- C-2

Mise en place d'un volet *Déchets* interne à l'Administration

Objectifs stratégiques

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Impulser une gestion environnementale et intégrée des déchets
- **Exemplarité du CG22 – cohérence avec le PDED**

Objectif opérationnel

Rationaliser la production des déchets : économie à la source, recyclage et valorisation ...

Descriptif de l'action (ou des actions)

Dans le cadre de son volet "Conseil Général exemplaire", le Département souhaite travailler notamment la question des déchets.

Pour se faire, 4 axes de travail ont été arrêtés avec l'Atelier interne Déchets :

- améliorer la gestion des déchets (généraliser le tri, ...)
- réduire la production de déchets, notamment le papier (recto/verso, téléprocédures, enveloppes à trous, bilan des éditiques...)
- sensibiliser les agents et le personnel ménager
- assurer un suivi et une évaluation

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE
- DG : Direction des Finances (SML)

- Partenaires associés

Toutes les Directions au quotidien

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- Sensibilisation / formation des personnels 1^{er} semestre 2006
- Equipements de tous les bureaux en tri: 1^{er} semestre 2006
- Suivi – évaluation : mensuel par pesée des déchets

- Coûts

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Evolution des tonnages et types de déchets collectés

Action V- D- 1

Prise en compte de la HQE dans les bâtiments départementaux

Objectifs stratégiques

- Favoriser les équipements non polluants et économes en ressources
- Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :
Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air

Objectif(s) opérationnel(s)

Cibler parmi les projets de constructions neuves, ceux qu'il conviendra de labelliser HQE (Maison du Département de Lannion en premier lieu)

Descriptif de l'action (ou des actions)

La Haute Qualité Environnementale consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable.

Elle vise la qualité de vie de l'occupant et la protection de l'environnement et contribue de manière opérationnelle aux exigences de développement durable.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
Conseil Général des Cotes d'Armor : DIT
- Partenaires associés
CAUE

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action
Prise en compte à partir de 2006
- Coûts
5 à 10% du coût des constructions

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi
 - Taux de réalisations HQE
 - Taux d'économies réalisées en terme de fonctionnement
 - Nombre d'interventions sur l'entretien et le fonctionnement du bâtiment

LA PREVENTION

Promouvoir la
qualité
environnementale
des
infrastructures

Action V- D- 2

Aide aux collectivités pour la prise en compte de la HQE

Objectifs stratégiques

- **Favoriser un usage respectueux et harmonieux du cadre de vie :**
Lutter contre le changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air
- **Favoriser les équipements non polluants et économes en ressources**
- **Orienter et accompagner les territoires vers le DD :** Améliorer les solidarités et l'équilibre entre territoires

Objectif opérationnel

Impulser les initiatives locales en faveur des démarches HQE

Descriptif de l'action (ou des actions)

Les bâtiments constituent un potentiel important d'économies et d'écologie. L'énergie, la gestion des déchets, le confort, la santé sont quelques-uns des enjeux aujourd'hui identifiés et référencés par la méthode dite HQE.

Le Conseil Général a décidé d'appliquer ce référentiel à ses propres bâtiments et souhaite accompagner les collectivités locales en ce sens. Plusieurs solutions seront étudiées (aide à la certification, aide aux études préalables, subvention sur le surcoût...).

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés
 - Conseil Général des Côtes d'Armor : DDEE
 - CAUE
- Partenaires associés
 - ADEME
 - Toutes les Directions subventionnant des infrastructures
 - Région
 - Collectivités locales

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Définition des modalités de financement pour la DM1 2006

- Coûts

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre et types d'initiatives des CL

Action V- D- 3

**Participation aux réflexions pour un centre
d'éco-construction**

Objectif stratégique

- **Développer une conscience éco citoyenne**
- **Encourager le logement de qualité**

Objectif(s) opérationnel(s)

Disposer d'un espace de démonstration, de formation à l'éco-construction pour le grand public et les artisans) : Un ou plusieurs centres

Descriptif de l'action (ou des actions)

Au vu de la demande citoyenne en matière de maisons "écologiques" sans cesse croissante, le Département et les collectivités locales souhaitent voir monter un espace de démonstration grand public et de formation pour les artisans sur les techniques d'éco-construction. Plusieurs projets ont été identifiés. Le Conseil Général participera à leur mise en oeuvre et à une cohérence d'ensemble

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général

- DDEE
- CAUE

- Partenaires associés

- ADEME
- Région
- Collectivités locales
- Etat au titre du pole excellence rurale

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

Courant 2006

- Coûts

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Taux et type de fréquentation
- Nombre d'artisans mobilisés (locaux, régionaux ...)

Action V- E- 1

Intégration de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics du CG22

Objectif stratégique

- **L'exemplarité publique**
- **Développer les actions de responsabilisation au DD des acteurs économiques**

Objectif(s) opérationnel(s)

- Intégrer ces clauses dans un maximum de marchés portés par le CG
- Inciter les collectivités locales à intégrer ces clauses dans leurs propres marchés

Descriptif de l'action (ou des actions)

Dans le cadre de son volet Conseil Général exemplaire, le Département souhaite intégrer dans ses marchés publics des clauses environnementales et éthiques (ainsi que des clauses sociales, cf. action 1A5).

Le nouveau code des marchés publics ayant précisé les modalités d'insertion de ces clauses dans les appels d'offres, le Conseil Général des Côtes d'Armor a décidé d'activer cette mesure.

Pilotage de l'action

- Porteur de projet / services associés

Conseil Général des Côtes d'Armor

- DAE – Mission Agenda 21
- DG - Service juridique

- Partenaires associés

- Toutes les Directions passant des marchés publics
- Fournisseurs
- Collectivités locales

Réalisation de l'action

- Phasage de l'action

- 1- sensibilisation des personnels administratifs chargés des marchés
- 2- recensement des marchés passés de manière récurrente par le CG
- 3- étude des produits, normes, labels susceptibles de convenir selon l'objet du marché
- 4- intégration dans le cahier des charges
- 5 - suivi

- Coûts de l'action

Non déterminé

Suivi de l'action

- Indicateurs de suivi

- Nombre de clauses insérées (évolution)
- Nombre de réponses et types de prestataires aux appels d'offres comportant ces clauses
- Nombre de marchés passés avec clauses environnementales
- Nombre de marchés passés avec clauses éthiques